



CONSEIL DE L'ED

Mardi 14 novembre 2023

Informations générales

LES DOCTORANTS

Les doctorants (2022-2023)



Chiffres

En 2022-2023 :

- Contrats doctoraux : 128
- En activité : 51
- Bourses : 35
- Contrats formation recherche : 2
- Sans financement : 32
- Autres financements ou non concernés : 8

Total inscrits : 256

Départs et arrivées

- 26 soutenances en 2022-2023
- 20 soutenances prévues jusqu'en décembre
- 31 nouveaux doctorants pour 2023-2024
 - 28 doctorants financés

119 doctorants (ré)inscrits à l'heure actuelle

Prix et distinctions

- Bourse MEYER : candidature de Mme Laurie Mériegeaud retenue par le Conseil du Collège Doctoral
« Pour une histoire des professions populaires féminines urbaines au Soudan (1920-1970) »
- Prix de thèse AMU 2022 : Deux lauréates à l'ED 355
 - Annamaria Bianco (IREMAM)
« Adab al-malġa': représenter le refuge dans le roman arabe du XX^e siècle »
 - Zoé Dubus (TELEMMe)
« Médicament ou poison? Médecins, médecine et psychotropes de la fin du XIX^e siècle à nos jours »

Prix et distinctions

Prix de thèse ville de Marseille 2022

- Thématique Social et Démocratie
 - Classée 1^{ère} par le Conseil du Collège Doctoral : Mme Hélène Jeanmougin
 - « Entre compétitions et recompositions socio-spatiales : cohabiter en contexte de gentrification (Berlin, Palerme, Marseille) »
 - Zoé Dubus, non classée
- Thématique Écologie et développement durable
 - Classé 2^{ème} : Mme Julie CARDI
 - « Les nouveaux quartiers du moustique tigre : Conception des espaces bâtis et prolifération d'Aedes albopictus dans 3 villes des Bouches-du-Rhône - diagnostic et préconisations »

Prix et distinctions

M. Ion Maléas : thèse mentionnée dans le
Palmarès du Prix USH-CDC 2023 de la recherche sur
l'habitat social

« Vers un suburbain plus social ? Densification
et habitat social dans le pavillonnaire : les leçons
d'un cas d'étude et d'expérimentation à Aix-en-
Provence »

Bourses postdoctorales

Zoé Dubus (docteure en 2022, TELEMMe) : bourse postdoctorale Banting (2 ans, Canada)

Fabrizio Ducati (docteur en 2020, CCJ) :
bourse postdoctorale Marie Curie de 33 mois entre
AMU et la British Columbia University (Canada)

BUDGET ANNEE CIVILE 2023

Répartition du budget (janv-déc 2023)

- Fonctionnement : 18 500 €
- Investissement : 2 000 €
- Masse salariale : 1 272 €

- Total : 21 772 €

Dépenses du budget fonctionnement sur l'année 2023

Budget : 18 500 €

Reste actuel : 500 €

Organisation des dépenses :

Commandes

- DECITRE, UGAP, Atelier Traiteur, Fiducial, CROUS (8 000 €)

Virements

- Aux laboratoires (10 000 €)

Dépenses du budget investissement sur l'année 2023

- Budget : 2 000 €
- Reste actuel : 500 €

Organisation des dépenses :

- Commandes ordinateurs télétravail Laure et Justine (1 500 €)

Dépenses du budget masse salariale sur l'année 2023

- Budget : 1 272 €
- Reste actuel : 1 €

Organisation des dépenses :

- Mise en paiement intervenants formations : 1 271 €

À venir – fin 2023

- Virement budget investissement vers fonctionnement (500 €)
- Nouveau budget fonctionnement : 1 000 €
 - Virement 400 € Hugo Darroman : la situation a été régularisée au 23/11/23
 - Commande livres Decitre (lauréats concours de posters journée scientifique)

CALENDRIER DES AAP

Contrats Inter ED

- **Lundi 15 janvier: ouverture de la campagne 2024 de l'AAP inter ED**

- Vendredi 1^{er} mars à 12h: date limite de dépôt des projets sur le site du collège doctoral

- **Du lundi 4 au vendredi 22 mars: pré-sélection des projets par les ED**

- Lundi 25 mars: sélection des 20 projets par le conseil du collège doctoral en vue de la phase finale

- Mardi 26 mars: transmission des résultats aux porteurs de projets

- Vendredi 24 mai 2024 :Date limite de dépôt sur le site web du CD des dossiers des candidat-e-s par les porteurs des 20 projets

- Lundi 10 juin et mardi 11 juin 2024:Audition des 20 candidat-e-s et délibération pour l'attribution des 10 contrats doctoraux inter-ED

- Entre le 12 et le 14 juin 2023 :Information des candidat-e-s et porteurs de projets sur les résultats du processus de sélection

Un courriel a été envoyé le 20/11 aux directeurs de laboratoires et directeurs adjoints pour leur demander de diffuser les calendriers des AAP Inter-ED et Région accompagnés de recommandations sur le montage des dossiers. Ces recommandations seront répétées le 11 décembre lors de la réunion des directrices et directeurs de thèse.

Contrats Emploi Jeunes Doctorants (EJD_REGION)

- **Ce calendrier est en cours de formalisation par la Région : il sera sans doute avancé !**

Mardi 12 janvier 2024 : Ouverture de la campagne 2024 de l'AAP EJD ; sans doute plutôt décembre 2023 !

Lundi 5 février 2024 à 12h00 : Date limite d'envoi des projets de thèse à l'adresse générique dfd-affgen@univ-amu.fr

Mardi 6 février 2024 : Transmission des dossiers aux ED par la DFD

Du mardi 6 février au vendredi 9 février 2024 : Vérification de la recevabilité des dossiers par la DFD

Du mardi 7 février au jeudi 2 mars 2023 à midi : Classement des dossiers par ED

Vendredi 1er mars 2024 après-midi au plus tard : Transmission à la DRV (pour bureau du vendredi après-midi) du tableau des dossiers recevables

Lundi 4 mars 2024 : Interclassement des dossiers EJD par le CCD

Lundi 4 mars 2024 au plus tard : Transmission du tableau d'interclassement des dossiers EJD à la commission recherche

Jeudi 7 mars 2024 : Avis de la commission recherche

Avant le 15 mars 2024 : Signature des dossiers par le président d'université

Vendredi 15 mars 2024 : Envoi des dossiers classés à la Région : sans doute plutôt fin février

mois de mai 2024 Région Retour de la Région sur les projets retenus

lundi 20 mai 2024 : Date limite d'envoi des formulaires d'engagement des candidats par la DFD à

la Région = un courriel a été envoyé le 20/11 aux directeurs de laboratoires et directeurs adjoints pour leur demander de diffuser les calendriers des AAP Inter-ED et Région accompagnés de recommandations sur le montage des dossiers. Ces recommandations seront répétées le 11 décembre lors de la réunion des directrices et directeurs de thèse.

PARTENARIATS INTERNATIONAUX SHS

- **Lundi 25 mars 2024 : Ouverture de la campagne 2023 de l'AAP SHS**
Vendredi 3 mai 2024 à minuit: Date limite de dépôt des projets de thèse sur le site web du Collège doctoral
Lundi 13 mai 2024: Présélection des projets de thèse MFO pour la phase finale
Lundi 20 mai 2024 :Présélection des projets de thèse EFR pour la phase finale
Vendredi 14 juin 2024:Date limite de dépôt sur le site web du CD des dossiers des candidat-e-s par les porteurs des projets sélectionnés (le dossier candidat regroupe l'ensemble des pièces demandées en un seul document Pdf -d'un volume inférieur à 50 MO)
Lundi 1er juillet 2024 :Audition des candidat-e-s et délibération pour l'attribution des contrats doctoraux SHS
Vendredi 5 juillet 2024 :Information des candidat-e-s et porteurs de projets sur les résultats du processus de sélection
Acceptation des candidats
Information de la DRV pour la mise en place de la convention de mobilité individuelle
-

CONTRATS DOCTORAUX HANDICAP

- **Vendredi 26 janvier 2024** : Envoi d'un courriel d'information sur l'appel à candidatures aux ED, laboratoires et fédérations de recherche avec copie aux directions de composantes + courriel spécifique aux doctorants déjà en poste pour les prolongations (avec copie au DT)
Mercredi 31 janvier 2024: Webinaire MESR sur les contrats doctoraux handicap 2024 MESR
Vendredi 8 mars 2024 à 17h00 au plus tard: Montage du dossier par le doctorant avec l'appui de PVE-DEVE et transmission au PVE (deve-handicap@univ-amu.fr)
Entre le vendredi 8 mars 2024 et le vendredi 26 avril 2024 : Classement des dossiers par les écoles doctorales
Lundi 6 mai 2024: Interclassement des dossiers par le conseil du Collège doctoral
Entre le lundi 6 mai 2024 et le vendredi 10 mai 2024 : Mise à la signature du président d'université des courriers d'accompagnement
Vendredi 10 mai 2024 à 17h00 au plus tard : Dépôt par la DFD et les ED des dossiers des candidats retenus et classement dans l'application SIREDO DFD/ED
Lundi 13 mai 2024 au plus tard : La DFD informe les candidats classés et des candidats non retenus suite à la délibération du Conseil du collège doctoral
de mi-mai à mi-juin 2024: Le MESR examine des demandes MESR
Fin juin 2024 le MESR envoie par mail, accompagné des formulaires, la liste des dossiers retenus
Juillet 2024 (après retour du MESRI): A*Midex présente les dossiers non-retenus par le MESR (ou à défaut les dossiers classés par le CCD) à la direction d'A*Midex pour avis sur un financement de contrats doctoraux handicap supplémentaires A*Midex

AAP AID (Agence Innovation Défense)

- **Mercredi 17 janvier 2024 :Lancement de l'AAP AMU-AID DFD-AID**
Entre le 18 janvier 2024 et le 27 février 2023: Possibilité d'échanger avec le responsable AID sur le projet de thèse par envoi du sujet détaillé (2 à 3 pages hors liste de publications).
La liste des responsables est disponible dans la note décrivant l'AAP-AID
Vendredi 29 mars 2024: Date limite pour demander un numéro de dossier au responsable AID
Vendredi 8 mars 2024 à midi: Date limite pour déposer le projet de thèse sur le site du Collège doctoral (selon modèle AID). Il est important d'indiquer dans le document le numéro de dossier obtenu de la part du responsable du domaine scientifique concerné.
Entre le 8 mars 2024 et le 22 mars 2024 : Présélection et classement des projets de thèse par les ED
Lundi 25 mars 2024 : Réunion du conseil du Collège doctoral pour l'interclassement des projets
Jeudi 4 avril 2024: Présentation de l'interclassement à la commission recherche d'AMU
Lundi 8 avril 2024:Transmission des résultats de sélection en interne à AMU aux porteurs de projets de thèses et délivrance aux porteurs de projets de thèse retenus de l'attestation de dépôt auprès du Collège doctoral d'une demande de cofinancement de thèse dans le cadre de l'AAP 2023 de thèse AID classique.
lundi 29 avril 2024: Date limite de dépôt sur le site web de l'AID des dossiers de candidature par les porteurs de projets (par envoi à l'adresse mail agence-innovation-defense.fpr.fct@intradef.gouv.fr ; les pièces composant le dossier sont précisées en annexe 2,

LA NOTE DE CADRAGE AMU SUR LES SOUTENANCES

Rappel

- La procédure de demande de soutenance est dématérialisée depuis le 1^{er} janvier 2023
- La doctorante/le doctorant doit accomplir les démarches sur ADUM
- Les données sont vérifiées par l'ED et par la DFD

COMPOSITION DU JURY: POINTS DE VIGILANCE

- 50% au moins des membres doivent être PR ou assimilés
- 50% au moins des membres doivent être extérieurs à l'établissement; en cas de cotutelle internationale ~~ou de codirection~~, cette proportion peut être réduite à 1/3 de membres externes aux deux établissements.
- LES PR ET DR EMERITES NE SONT PAS ASSIMILES AUX PR !
- Les rapporteurs ne doivent pas avoir été membres du CSI; ils doivent être extérieurs à l'établissement et posséder l'HDR
- En cas de cotutelle: veiller à ce que l'avenant à la convention, le cas échéant, soit bien signé par tous les partenaires avant de déposer la demande de soutenance.

→ L'avis des partenaires (du sud notamment) n'apparaît pas comme suffisamment pris en compte; point de vigilance à faire remonter au collège doctoral.

Le point sur...

LA JOURNEE DE RENTREE DE L'ED: 20 octobre 2023

Une structure fixée par une réglementation européenne et nationale :

Le diplôme du doctorat relève du RNCP depuis 2019 : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

À ce titre, il correspond à une formation à la recherche par la recherche et représente une expérience professionnelle de recherche.

À ce titre, le doctorat se définit par :

- Une structure en blocs de compétences (BC) :

Arrêté du 22 février 2019 fixe les 6 blocs de compétence du diplôme de doctorat

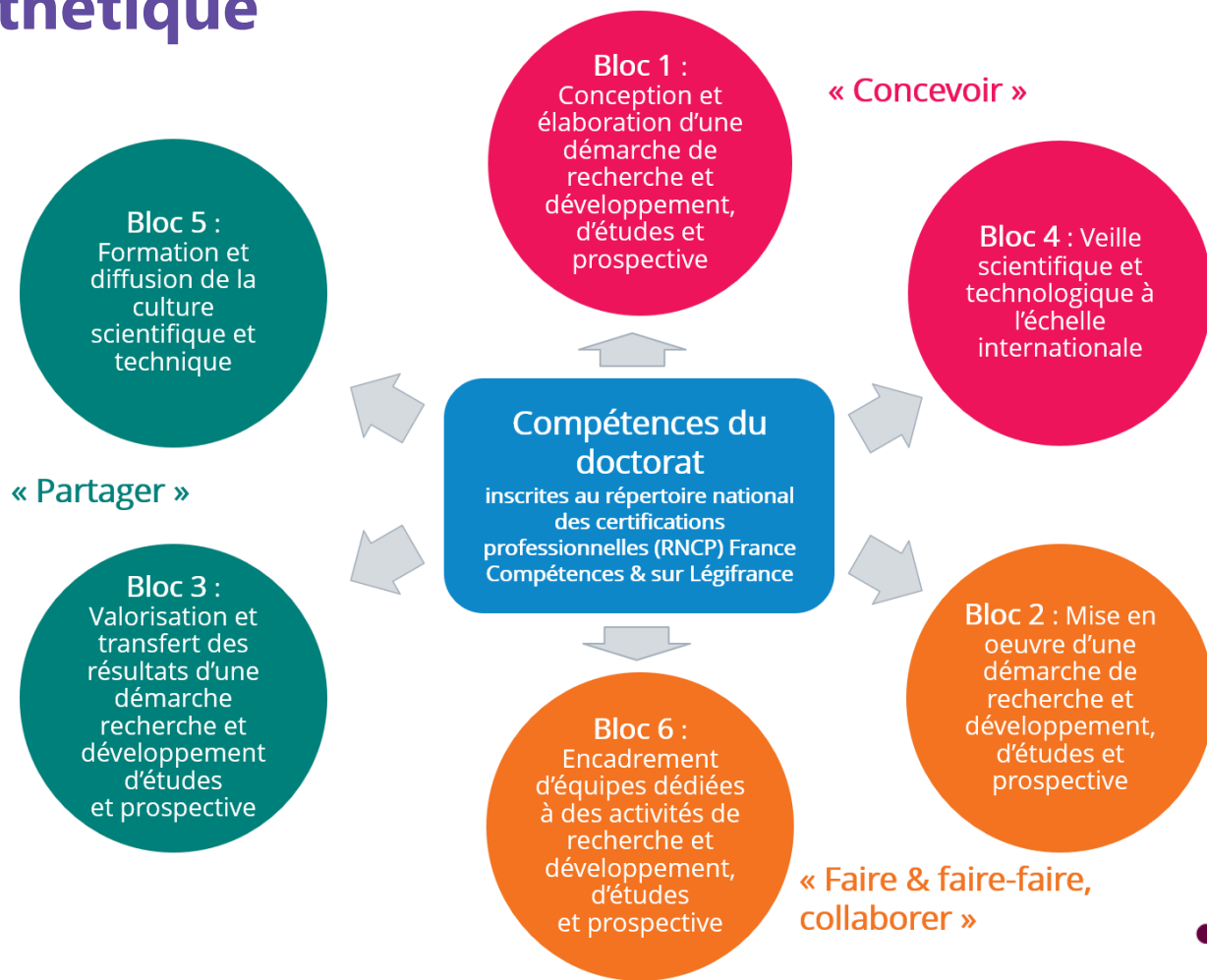


Présentation synthétique

Arrêté du 22 février 2019

Définit les **compétences des diplômés du doctorat** et inscrit le doctorat au RNCP

Article 2. La délivrance du doctorat **certifie la capacité à produire des connaissances scientifiques nouvelles de haut niveau** ainsi que **l'acquisition et la maîtrise de blocs de compétences communs à l'ensemble des docteurs** et liés à leur formation par la recherche.

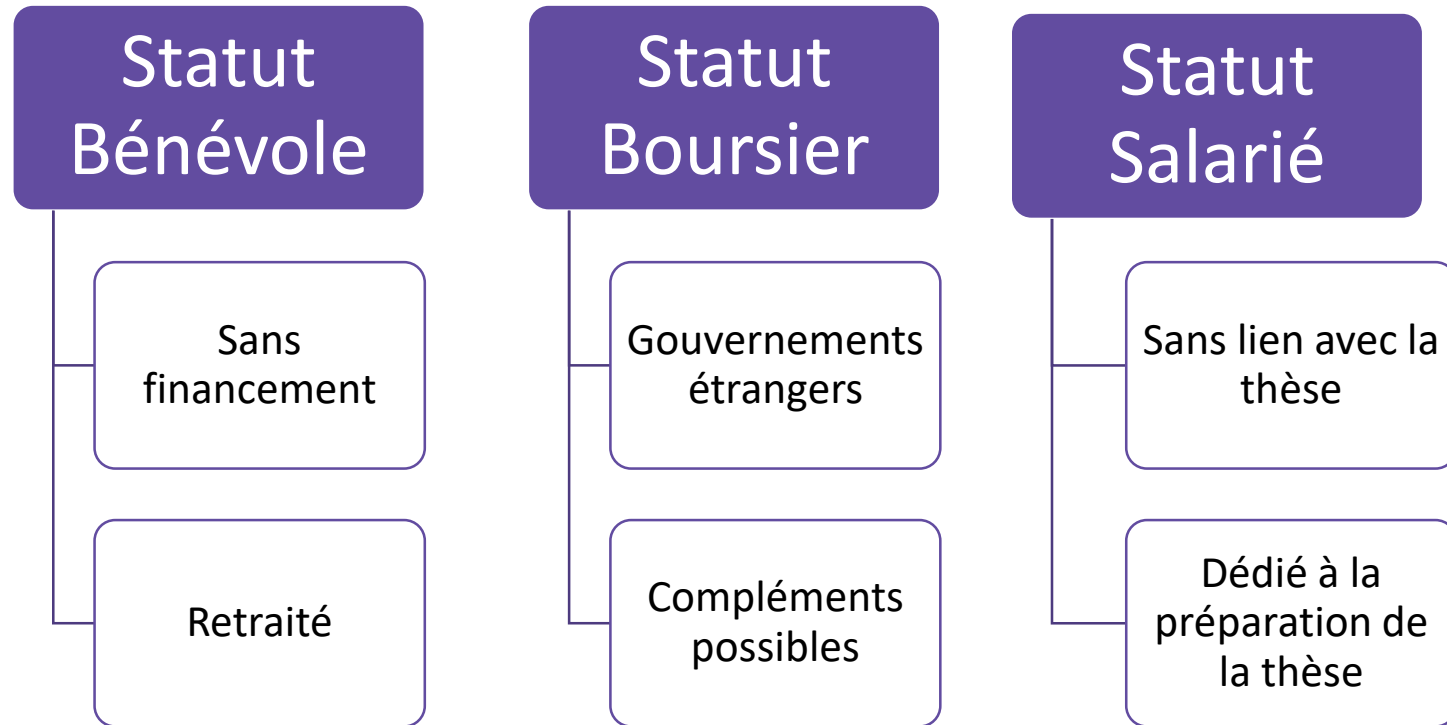


À ce titre, le doctorat est validé par :

- la soutenance d'une thèse
- la validation de 100h de formation (50h de formation scientifique + 50h de formation professionnalisante)
- l'accomplissement de missions complémentaires

➡ Possibilité de demander un supplément au diplôme portant mention des activités scientifiques accomplies dans le cadre du doctorat (en cours de discussion)

➡ L'inscription du doctorat au RNCP permet de délivrer des certifications relatives aux blocs de compétences validés par les doctorants. On peut les faire valoir en cas d'abandon de la thèse.



Deux régimes d'inscription

- **Doctorants à temps plein : ont un financement dédié à la thèse = durée légale de la thèse est de 3 ans**
- **Doctorants à temps partiel : ne bénéficient pas d'un financement dédié à la thèse = durée légale de la thèse est de 6 ans**

Les missions : terrain, archives, etc.

Pour les doctorants en contrat :

- l'obtention d'un ordre de mission est indispensable
- les procédures : FSD si lieu à risque, autorisations administratives
- le financement de la mission : l'ED ne peut apporter qu'un complément.

Subventions ED

Contribution de l'ED aux financements des doctorants par les UR

- ✓ 1 fois par an et par doctorant
- ✓ Pour des projets destinés à valoriser le travail de thèse (e.g. actions de vulgarisation ou de diffusion scientifique) ou à acquérir des compétences disciplinaires supplémentaires (Écoles thématiques, formations organisées par d'autres établissements, etc.).

Montants indicatifs

- ✓ 100 euros pour un déplacement en France
- ✓ 200 euros pour un déplacement à l'étranger (UE) et 300 euros (hors UE)
- ✓ 500 euros pour l'organisation d'une journée doctorale impliquant plusieurs doctorants de l'ED.

Procédure

- ✓ Guichet unique : 1 seule demande à déposer auprès de l'UR
- ✓ Aucun remboursement direct aux doctorants

FORMES DE COLLABORATION AVEC L'INSTITUT SOMUM

- Réunion du 16 octobre 2023
- Conseil de l'institut : 9 novembre 2023
- L'institut ARKAIA est en train d'élaborer un programme doctoral; une réunion avec l'ED est prévue en décembre.

Le programme doctoral « Etudes Méditerranéennes » de SoMuM

Parmi les missions de l'institut SoMuM : renforcer la connaissance sur les Etudes méditerranéennes au niveau du doctorat et créer un continuum de formation entre le niveau master et doctorat.

- Fin 2020 : mise en place d'un **programme doctoral Etudes Méditerranéennes**, accessible aux doctorants du périmètre de l'institut (ED 354, 355, 67, 12 laboratoires SHS du périmètre SoMuM)
- Un **programme thématisé** qui renforce la formation sur les Etudes Méditerranéennes, et propose un panel d'activités de formation et de recherche :
 - ✓ Séminaire disciplinaire de SoMuM
 - ✓ Ecoles thématiques internationales
 - ✓ Colloques et conférences
 - ✓ Séminaire sur l'après-thèse
 - ✓ Financement de missions de terrain et de mobilités européennes
 - ✓ Revue pluridisciplinaire coordonnée par les doctorants

Le programme doctoral « Etudes Méditerranéennes » de SoMuM

- Pendant les 3 années de thèse, l'inscription au Programme Doctoral Etudes Méditerranéennes implique la validation de 37 heures de formation obligatoires, réparties en deux volets :
 - ✓ 30 heures de formations scientifiques
 - ✓ 7 heures de formations professionnalisantes
- Le programme s'inscrit dans les 100 heures de formation obligatoire dans le cadre de la convention individuelle de formation

Le programme doctoral « Etudes Méditerranéennes » de SoMuM

- **Volet scientifique : 30 heures de formation** minimum « à la carte », à choisir parmi les activités proposées par l'institut :
 - ✓ *Conférence de rentrée de l'institut, rendez-vous de SoMuM, colloques*
 - ✓ *Ecoles de recherche*
 - ✓ *Séminaire disciplinaire de SoMuM*
- **Volet professionnalisant : 7 heures de formation** minimum à choisir entre les deux options suivantes :
 - ✓ *Séminaire de l'après-thèse*
 - ✓ *Coordination d'un numéro de revue en réponse à l'appel SOMUM à destination des doctorants*
- **Accès libre à d'autres activités :**
 - ✓ *Des opportunités de financement (missions de terrain, Mobilités en Europe dans le cadre du label « doctorat européen«)*
 - ✓ *Laboratoires Citoyenneté de SoMuM*
 - ✓ *Participation au comité éditorial de la revue pluridisciplinaire MeM*

Les bourses de mobilité internationale

Institut Somum

- Lancement de l'appel Missions de terrain pour les doctorants, incluant la mise à jour votée en Conseil d'Institut. Les caractéristiques de l'appel, validées en Conseil, seront les suivantes :
 - o Objectif : soutenir les missions longues de collecte de données
 - o Durée et financement : trois à six mois, 1000€/mois
 - o Deux campagnes de candidatures
 - o Conditions :
 - Etre inscrit à l'une des trois ED
 - Faire valoir la nécessité du terrain visé pour le projet de thèse
 - Les recherches conduites doivent être en lien avec l'un des axes thématiques de l'Institut

Institut ITEM



“Programme de Mobilité Internationale des Doctorants”

- ① Une opportunité de mobilité internationale pour les doctorants, pour des séjours à l'étranger d'une durée de 1 à 3 mois.
- 🎯 Tout doctorant inscrit dans une école doctorale membre d'ITEM, et dont le sujet de recherche correspond aux axes de recherche de l'Institut
- 📅 2 dates de soumission par an : 21 janvier et 16 juin
- 💰 Allocation mensuelle de 1200€, limitée à 3500€ pour une mobilité de 3 mois

L'ENSA-M (école nationale d'architecture de Marseille)

Les laboratoires de l'ENSA-M

- **Le groupe INAMA** (Investigations sur l'histoire et l'actualité des mutations architecturales et urbaines) **a été créé en 1978**, sous la forme d'une association loi 1901, peu avant l'institutionnalisation en France d'une recherche architecturale qui reste essentiellement liée aux établissements d'enseignement de l'architecture. Ayant un statut de laboratoire habilité depuis 1986 (Tutelle de la Direction de l'Architecture / Bureau de la Recherche Architecturale et Urbaine) nous sommes soumis depuis au rythme conventionnel du rapport d'activité et de l'habilitation quadri-annuels.
- Soucieux d'interdisciplinarité et d'ouverture (ce sont les Sciences Humaines qui sont venues féconder la recherche architecturale dans les écoles après 1968) nous avons établi depuis longtemps des liens avec nos collègues universitaires d'Aix-en-Provence. C'est ainsi que nous avons connu les commencements de l'actuelle UMR TELEMME (dir. Maryline Crivello), il y a environ vingt-cinq ans.
- Les membres du laboratoire sont chercheurs-associés à l'UMR TELEMME / Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

Project[s] est une des trois unités de recherche de l'ENSA-Marseille.

Elle a été Créée en 2014 par fusion de deux laboratoires de l'ENSA-M : ABC et Insartis.

Project[s] est associée à l'Ecole Doctorale 355 — Espace Culture et Société — d'Aix

Marseille Université (AMU) pour la spécialité « Architecture ».

[plus d'information sur le site du DREAM](#)

L'UR project[s] place la question du projet comme objet de recherche au centre de sa problématique.

Les collègues membres de ce laboratoire souhaiteraient se rattacher à l'ED 354; j'en ai informé sa directrice et les ai mis en contact.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

- MISSIONS DU DREAM
- Le DREAM est le Département de la Recherche doctorale de l'Ecole d'Architecture de Marseille.
- Créé en 2008, il assure la formation des doctorants en relation avec l'École Doctorale 355 : « Espaces, Cultures et Sociétés » d'Aix Marseille Université
- Le DREAM encadre les doctorants de deux unités de recherche de l'ENSA-M (INAMA et Project[s]) et comporte deux approches :
 - * Un volet accompagnement administratif, assuré par le secrétariat
 - * Un volet animation pédagogique du troisième cycle qui associe enseignants et chercheurs
- Animation pédagogique :
 - Le DREAM a mis en place des actions spécifiques pour assurer l'animation pédagogique du troisième cycle, outre les échanges entre les doctorants et leurs encadrants :
 - • Des séminaires doctoraux thématiques
 - • Des conférences
 - • Des rencontres-débats
 - • Un comité de suivi individuel de thèse
 - • Un voyage doctoral à l'étranger
 - • Un soutien à la diffusion de la recherche doctorale
- Le responsable du DREAM est Matthieu Duperrex.

Demande de rattachement

5 collègues membres du CNE

- Dorothee DUSSY (DR, directrice du CNE)
- Isabelle GRANGAUD (DR)
- Céline LESOURD (CR)
- Christine DEMMER (CR)
- Axelle BRODIEZ-DOLINO (DR)
- Une procédure entamée en juillet 2023.

Après délibération, le conseil décide de mandater la directrice pour écrire au VP recherche et demander des compensations à cette potentielle intégration, scientifiquement pertinente : un laboratoire de plus porterait à 20 le nombre d'UR rattachées et augmenterait les candidatures aux contrats doctoraux ainsi que les demandes de mission, faisant peser sur l'Ed un coût trop important. Un courriel a été envoyé au VP recherche lundi 20 novembre, demandant un entretien. Dorothee Dussy, directrice du CNE, a été informée de cette démarche.

Composition du Conseil de l'ED

1 Règlement intérieur

Validé par le CA d'AMU le 3 mai
2018, mis à jour en avril 2022

Accessible sur le site de l'ED

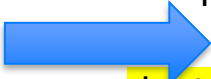
Onglet présentation >
fonctionnement

[https://ecole-doctorale-355.univ-
amu.fr/fr/presentation/fonctionnem
ent](https://ecole-doctorale-355.univ-amu.fr/fr/presentation/fonctionnement)

EXTRAIT DU RI

- **Article 2.1 – Election et nomination des membres du conseil de l'école doctorale**
- Les règles relatives à l'élection ou à la nomination des membres du conseil de l'ED sont définies suivant les modalités adoptées par le conseil d'administration d'AMU (et le cas échéant d'un autre établissement concerné par l'accréditation). Elles sont données ci-dessous :
- - Les 13 représentantes des unités ou équipes de recherche rattachées à l'ED sont élues selon les modalités suivantes : chaque unité est invitée à proposer une représentante au plus en vue du scrutin. Les représentantes sont élues au scrutin plurinominal à la majorité relative par les HDR rattachées à l'ED.
- - La représentante d'AMU est nommée par le conseil de l'ED sur proposition de sa directrice.
- - Les 5 représentantes des doctorantes sont élues par les doctorantes inscrites à l'ED au scrutin plurinominal à la majorité relative. Une candidature au plus est autorisée par unité de recherche.
- - Les 2 représentantes des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens ainsi que les 5 membres extérieurs, choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés, sont nommées par le conseil de l'ED sur proposition de sa directrice.

- En cas de démission d'un membre du conseil de l'ED au cours de son mandat, selon le cas, soit le dit conseil nomme un remplaçant dans la même catégorie sur proposition de la directrice de l'ED, soit il est procédé à de nouvelles élections.
- La durée du mandat des membres du conseil est calée sur celle de l'accréditation de l'ED. Pour ce qui relève de la catégorie des doctorantes, la durée du mandat est de 3 ans maximum, à l'issue desquels il est procédé à de nouvelles élections pour pourvoir les sièges laissés vacants.
- La composition du conseil doit tendre vers une représentation équilibrée des femmes et des hommes.



Il faut donc organiser des élections pour remplacer trois représentants des doctorants dont le mandat est arrivé à terme en septembre, et deux membres du collège des représentants des laboratoires. Deux membres nommés devront également être remplacés : représentant de la MMSH, et Madame Virginie Donier qui ne souhaite plus être membre de ce conseil. Un message a été envoyé à la DAJI le 20 novembre, la réponse préconise d'attendre la mise en place de l'équipe présidentielle fraîchement élue afin que les arrêtés électoraux puissent être signés par le président d'AMU. La prise de fonction est prévue au 9 janvier, les élections se tiendront donc en janvier 2024.

Questions diverses

- - Le fonctionnement des CSI doit être interrogé : une enquête sera faite auprès des laboratoires afin de préparer un futur conseil dédié à ce thème.
- - Lors du prochain conseil, un point sera fait sur la question des thèses en anthropologie visuelle et ce qui est présent dans le RI à ce propos.
- - les capsules vidéo présentant des profils de doctorants sont disponibles en suivant les liens ci-dessous :
- Hélène Bocatzou : De la CIFRE au recrutement, une insertion professionnelle exemplaire !
- <https://www.youtube.com/watch?v=P7tIRi8hVqI>
- Emilia Codron : un début de parcours dans l'accompagnement socio-professionnel
- https://www.youtube.com/watch?v=sD4_h_tMqNE
- Lionel KIEFFER : Docteur en géographie, un profil recherché
- <https://www.youtube.com/watch?v=ZpNtFZoGWAU>
- - **le prochain conseil de l'ED se tiendra le 15 janvier 2024.**

Merci de votre attention.